Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02L-DE

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :
Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :
Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Les associations du territoire communautaire organisent de nombreuses actions en direction de l'Enfance-Jeunesse-Famille, notamment en proposant aux jeunes et à leur famille des temps d'information et/ou d'animation. Ces projets constituent un cadre d'éducation populaire renforçant les connaissances des habitants sur des thématiques variées, les

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02L-DE

accompagnant dans leur quotidien sur le territoire ou dans le cadre de démarches plus ciblées. Les associations participent ainsi directement à l'animation du lien social, au bien-vivre ensemble et à l'attractivité du territoire.

Le rapporteur propose l'attribution de subventions aux associations suivantes :

OBJET	PORTEUR DE PROJET	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT
Accompagnement du projet éducatif communautaire Ludobus	Francas des Landes	MACS	32 000 €
Ateliers numériques avec les accueils de loisirs du territoire	L'Établi	Soustons	6 500 €
5° Nuit du handicap	Saubion so cool	Saubion	3 000 €
Accompagnement aux droits des femmes et des familles	CIDFF	MACS	2 500 €
Permanences d'aide aux victimes d'infractions pénales - Justice de proximité	ADAVEM 40	MACS	2 500 €
Permanences d'accès aux droits (avocats, huissiers, notaires)	CDAD	MACS	2 500 €
Mobilité européenne des jeunes Information, ateliers, permanences	WIPSEE	MACS	2 000 €
Accompagnement aux démarches administratives & Les Talentueuses	Ligue des droits de l'Homme	MACS	1 500 €
Accompagnement des personnes en situation d'illettrisme et allophones	PEP 40	MACS	1 000 €
Sensibilisation aux droits des personnes LGBT+, lutte contre le harcèlement et les discriminations	Nos Couleurs	MACS	1 000 €
Ateliers de navigation – publics en situation de fragilité	Les voiles s'en mêlent	Capbreton	1 000 €
Ateliers / Fête de la science & Printemps des poètes	Cie des sciences et des arts	Soustons	600 €
Information/risque routier et attestation 1° d'éducation routière (écoles)	Sécurité et information routière	MACS	500 €
Expo itinérante 80 ans de la sécurité sociale et semaine de la laïcité	UFAL.ADOUR Côte sud	MACS	500 €
Défense des droits des personnes accidentées et handicapées	ADDAH40	MACS	200 €
TOTAL ASSOCIATIONS / MANIFESTATIONS ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE			57 300 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02L-DE

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1er décembre 2022 et applicable depuis le 1er janvier 2023 ;

VU la séance de l'atelier en date du 18 février 2025 portant sur les subventions Enfance-Jeunesse-Famille ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative des associations précitées participent pleinement de la politique éducative, du soutien à la parentalité et d'accès aux droits sur le territoire communautaire ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus, des subventions aux manifestations Enfance-Jeunesse-Famille pour l'année 2025, pour un montant total de 57 300 €,
- de prendre acte de la conclusion, suivant décision du président, de conventions d'objectifs avec les associations bénéficiaires de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2025, article 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD 40230

Pierre Froustey

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié en ligne le 07/04/2025
ID : 040-244000865-20250327-20250327D02L-DE